

Publié le 11 janvier 2010

Déchets : Arcavi ouvre la première déchèterie professionnelle des Ardennes

En réponse aux sollicitations des artisans, commerçants et industriels ardennais, la Sem Arcavi a ouvert en décembre une déchèterie dédiée à Chalandry-Elaire. Déchets d'emballages, mais également déchets dangereux et DEEE, les professionnels peuvent désormais déposer l'ensemble de leurs déchets en un seul et même endroit.



La société d'économie mixte spécialisée dans le tri et la valorisation des déchets Arcavi a inauguré, le 1er décembre dernier à Chalandry-Elaire, la première déchèterie professionnelle des Ardennes. Entièrement réservée aux artisans, commerçants et industriels, l'installation est habilitée à recevoir aussi bien des déchets classiques comme les cartons, plastiques, papiers, ferrailles et le bois, que des déchets dangereux en petites quantités et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Afin d'assurer une valorisation optimale des déchets d'emballages, la déchèterie est doublée d'un centre de tri des déchets industriels capable de recevoir de gros arrivages de plastiques, de papiers et cartons. Un équipement qui vient s'ajouter à la filière de traitement et de valorisation des déchets verts et du bois et à l'activité de regroupement des DEEE, déjà installée sur le site depuis 2005.

Ce nouvel équipement répond à une demande exprimée de longue date par les professionnels, qui utilisaient jusqu'alors les déchèteries pour particuliers, inadaptées à leurs besoins. « D'une part, les déchèteries pour particuliers ne peuvent pas accueillir les déchets spécifiques de type « amiante »

ou « plâtres », d'autre part, les volumes y sont limités », explique Anne-Lise Talbi, responsable environnement pour Arcavi.

Désormais, artisans, commerçants et petites entreprises vont pouvoir déposer leurs déchets spécifiques en un seul et même endroit, Arcavi se chargeant de trouver les filières adaptées à leur traitement ou leur revalorisation. À ce titre, le nouvel outil va permettre de regrouper de petites quantités de déchets pour rationaliser les dépenses de transport, et faciliter les démarches administratives d'admission vers les centres de traitement agréés.

À plein régime, la Sem entend récupérer 1 200 tonnes par an de déchets par le biais de sa nouvelle déchèterie, et près de 2 500 tonnes par an par son centre de tri.

Par Marie-Anne RAMAZZINA